

L'ESSENTIEL DE L'INFO



DÉGEL DU POINT D'INDICE : LA CFDT ATTEND PLUS ET MIEUX



Le ministre de la fonction publique a réuni mardi 28 juin une conférence salariale et a annoncé aux OS une hausse de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022. La valeur du point va donc passer de 4,6860 à 4,8500 €. Alors que le point d'indice était gelé presque complètement depuis 2010, cette annonce était attendue dans un contexte d'inflation massive. Le gouvernement a par ailleurs annoncé le lancement d'un « grand chantier des carrières et des rémunérations » dont on ignore pour l'heure les contours précis.

Cette revalorisation était devenue indispensable mais elle demeure largement insuffisante pour compenser les années de gel et l'inflation galopante qui rogne le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La CFDT fonctions publiques a rappelé qu'il ne peut s'agir que d'un premier pas au vu de cette inflation inédite. En l'état, cette annonce n'est pas à la hauteur des attentes de revalorisation « conséquente » exprimées de façon unitaires par les OS représentatives du secteur public puisque les agents qui ne sont pas concernés par d'autres mesures catégorielles spécifiques continueront à perdre en pouvoir d'achat...

Exemples de gains par mois suite au dégel du point d'indice (traitement brut) :

	Élève Officier	Capitaine 5ème échelon	Commandant 4ème échelon	Commandant Div. 4ème échelon
Traitement indiciaire actuel	1607.31 €	2403.93 €	3355.19 €	3889.40 €
Traitement indiciaire +3.5%	1663.56 €	2488.06 €	3472.62 €	4025.52 €
GAIN BRUT	56 €	84 €	117 €	136 €

NOUVEAU REPORT DU DÉPLOIEMENT NATIONAL DE GesTT

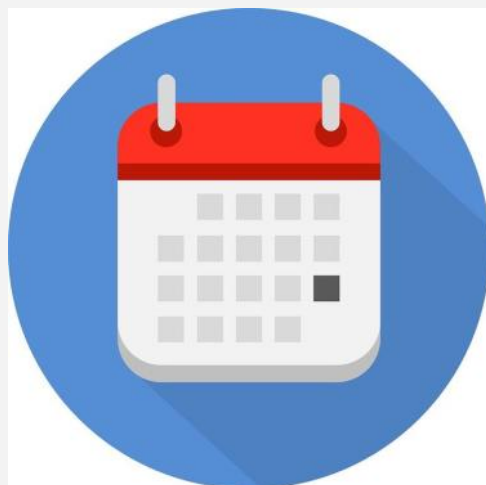
Après un premier report, l'application GesTT devait remplacer GEOPOL pour tous les services à compter du 1er juillet 2022. Ce ne sera pas le cas, le nouveau logiciel n'étant pas encore prêt au vu des correctifs qui doivent y être intégrés pour stabiliser l'application. La DGPN a décidé d'un nouveau délai avant le déploiement généralisé, qui court au minimum jusqu'au 1er octobre 2022 et potentiellement jusqu'au 1er janvier 2023.



Plusieurs services verront néanmoins GesTT déployé au 1er juillet, pour un total d'environ 1 500 agents concernés : il s'agit de la DRPP, de la sous-direction de la formation de la DRH PP, du RAID et du service central du SNPS à Écully.

Les autres directions qui ne sont pas encore passées à GesTT continueront donc pour le moment à utiliser GEOPOL. Le SCSi reste vigilant pour que l'arrivée de ce nouveau logiciel ne soit pas synonyme de chaos et recommande aux officiers affectés dans l'un des services où GesTT sera déployé au 1er juillet de procéder préalablement à des captures d'écran de leurs compteurs afin de sauvegarder leurs intérêts en cas de difficulté.

GESTION : UN CALENDRIER TOUJOURS SERRÉ



Un report des derniers arbitrages au niveau de la DGPN entraîne un nouveau retard par rapport au calendrier initial annoncé par la DRCPN. Le TG officialisant les mutations dans le cadre du MG2 est attendu au plus tôt le vendredi 1er juillet.

Pour rappel, il n'y aura pas de MG3 cette année en raison des élections professionnelles. Un télégramme ponctuel pour un mouvement d'ampleur plus restreinte sera cependant diffusé cet été. Y seront notamment réouverts les postes ouvrant droit à l'Indemnité temporaire de mobilité (ITM) qui n'avaient pas recueilli de candidature au MG2.

Suite à l'abondement de 5 % supplémentaires d'échelons spéciaux (ES) du GRAF et des EF obtenu au PLF 2022, la campagne d'avancement à l'ES du GRAF est en cours et la mise en gestion

des ES d'EF est en attente de la rédaction d'un décret.

STAGE MO/VU DE LA 27ÈME PROMOTION

Le SCSI s'est étonné auprès de l'administration de l'annonce, sans concertation suffisante au préalable, du nouveau format retenu pour le prochain stage maintien de l'ordre / violences urbaines. Alors même que l'ENSOP avait su par le passé gérer ce stage pour des volumes d'élèves plus importants qu'aujourd'hui, l'école argue de l'augmentation de la taille des promotions pour retenir une organisation en deux temps qui scinde la promotion et implique pour les deux tiers des officiers concernés un stage qui se déroule à nouveau...après la titularisation en mars 2023.



Le positionnement de ce stage important après la prise de poste, pour la majorité de la promotion, paraît pourtant incohérent. Cette option pose des difficultés opérationnelles aux directions d'emploi qui voient partir pour 15 jours leurs nouveaux officiers aussitôt après leur affectation. Elle interroge aussi par rapport aux rythmes ainsi imposés aux lieutenants nouvellement affectés qui rejoignent leurs services respectifs presque sans temps de récupération après deux semaines intenses qui les sollicitent beaucoup physiquement. C'est enfin une solution qui impose de lourdes sujétions aux chargés de formation alors même que le site de Cannes-Écluse peut lui aussi organiser et accueillir ce type de stage.

Le SCSI a évoqué ce sujet avec la direction de l'ENSP et le fera à nouveau lors d'une prochaine audience ainsi qu'au niveau de la DGPN.

NÉGOCIATIONS SUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PRÉVOYANCE



Après l'accord qui a entériné la participation de l'État à la prise en charge du coût de la complémentaire santé des fonctionnaires, c'est désormais la négociation avec les OS autour des risques relevant de la prévoyance (couverture des risques de décès, d'incapacité de travail...) qui a débuté le 23 juin pour la fonction publique d'État.

L'administration espère parvenir en fin d'année avant les élections professionnelles à un accord qui pourrait être signé au début de l'année 2023. Il s'agit d'un nouveau volet de la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics. Si le calendrier envisagé était tenu, il pourrait entrer en application d'ici au 1er janvier 2024.